



HAUTS
DE
SEINE

NORD
ET
SUD

Compte rendu de l'audience entre la CGT Trésor et Impôts et M. BIBOLLET, nouveau Directeur du Pôle Fiscal



Le 24 septembre dernier, M. BIBOLLET, nouveau directeur du Pôle Fiscal, a rencontré une délégation de la CGT Impôts/Trésor afin de se présenter. Nous en avons profité pour, bien sûr, présenter nos revendications et pour l'informer de tous les dysfonctionnements qu'il peut y avoir, et en Direction, et dans les différents sites.

Tensions au sein de la DLU

La délégation a tenu, en premier lieu, à informer le Directeur des problèmes rencontrés au sein des services de la nouvelle Direction à Nanterre par les agents de l'ex-Trésor. Ce qui ressort du ressenti de ces agents, c'est une méconnaissance de leurs métiers, un mépris sur leur façon de travailler et le poids de l'empilement hiérarchique.

Réponse du Directeur : M. BIBOLLET a été étonné mais va examiner cet état de fait auprès des services concernés.

Contrôle fiscal externe

Notre délégation a demandé le maintien des compétences actuelles, spécialisées géographiques (immobilier, contrôle des revenus,...) et spécialisées géographiques.

Réponse du Directeur : il ne remet pas en cause le principe des compétences actuelles et ne tient pas à ce que les vérificateurs sillonnent le département et perdent leur temps en transport.

Mais cela n'exclut pas qu'un vérificateur du sud soit attributaire d'un contrôle dans le nord du département et inversement.

Pôle contrôle expertise (PCE)

Notre délégation a fait état du manque d'effectifs dans les PCE plus particulièrement dans le Nord, ce qui entraîne une insuffisance de programmation. Le Directeur ne méconnaît pas le problème mais explique n'avoir aucune marge de manœuvre en matière d'effectifs. Nous lui avons fait remarquer que les collègues des PCE se voyaient demander des fiches de programmation (3909) particulièrement étoffées.

Réponse du Directeur : il a précisé que pour lui une fiche doit mentionner seulement une série de clignotants.

Frais de déplacements, frais de missions

Nous avons demandé le maintien des modalités de remboursement des frais kilométriques. De plus, jusqu'à présent, le 92 comportait deux directions et un agent de l'une qui se déplaçait dans le ressort de l'autre pouvait bénéficier des remboursements des frais de repas du midi.

Réponse du Directeur : la question sera réexaminée.



Dernière minute La direction a répondu à notre demande que les conditions de prise en charge des frais de transport étaient inchangées et a précisé au sujet du «régime en vigueur sur l'étendue du département» :

« Indemnité de mission :

Pour les missions intervenant sur les plages horaires des heures de restauration (entre 12h à 14h ou entre 19h et 21h), le remboursement forfaitaire de frais supplémentaire de repas est prévu par le décret à hauteur de 15,25 € par repas, ramené à 7,63 € par repas si l'agent a la possibilité, sur place, d'accéder à un restaurant administratif; précision étant apportée que pour ces indemnités de missions, les communes limitrophes desservies par un service de transport en commun sont considérées comme constituant une seule et même commune.

Dès lors, les déplacements déjà pris en charge par le passé pour les opérations de contrôle fiscal par les vérificateurs d'une des deux ex-DSF réalisées sur le ressort géographique de l'autre ex-DSF (siège social du comptable, etc...) feront l'objet de la même prise en charge, dans le cadre de la DDFiP, pour les contrôles réalisés dans le périmètre du département.

De surcroît, dans le cadre précis, visé par votre demande, de déplacements à l'intérieur du département des Hauts-de-Seine, la mise en place de la DDFiP permet de mettre fin à l'exigence de l'ordre de mission pour la prise en charge de déplacements effectués hors du ressort territorial des deux ex-DSF. »

Ainsi qu'il est indiqué, les missions dans le ressort du département, pris comme une seule entité, ouvrent droit au remboursement forfaitaire de frais supplémentaire de repas dans les conditions précitées.

Implantations immobilières

Nous avons posé la question sur la localisation pour les demandes de mutations le cas de brigades de vérification et nous avons également demandé que cela soit pris en compte

Réponse du Directeur : les déménagements de BOULOGNE à SEVRES (6ème brigade) et de BOULOGNE à SCEAUX (deux brigades à ce jour non désignées) sont confirmés dans leur principe sans plus de détails. Il a convenu qu'il fallait informer les agents avant la campagne de demandes de mutation.

Objectifs du contrôle fiscal externe

Nous avons fait état des pressions croissantes subies par les agents en vue de réaliser coûte que coûte les objectifs assignés en début d'année aux brigades.

Nous avons demandé que soient pris en compte tous les congés et absences diverses ainsi que les vacances de poste.

Réponse du Directeur : en matière d'objectifs de contrôle fiscal externe, sa marge de négociation était faible.

Cependant, il a indiqué «qu'il ne s'agissait pas de faire faire le travail des uns (absents) par les autres (présents)».

Il propose d'engager des vérifications courtes (notamment VP TVA - vérification ponctuelle - même après le remboursement) afin de faciliter la réalisation des objectifs.

Certification des brigades

Réponse du Directeur : il a annoncé qu'à ce stade, il n'y avait pas de brigade concernée dans le département.

Nous avons également demandé ce qu'il en était du projet de «contrôle fiscal dans les règles de l'art».

Réponse du Directeur : ce dispositif fait l'objet de tests dans les services représentés au groupe de travail national.

Nous avons fait part de notre totale opposition à ce dispositif de suivi particulièrement contraignant qui formalise chaque étape du contrôle fiscal tant vis-à-vis du contribuable que vis-à-vis du chef de brigade.

Situation des CDI/Futurs SIP

Nous avons rappelé que les suppressions d'emplois subies depuis plusieurs années se concentrent essentiellement sur la catégorie C. Cette catégorie est la plus importante dans les Centres des Impôts. A cette situation, s'ajoutent les nombreuses vacances d'emplois. Nous avons également insisté sur l'empilement des missions que vivent les CDI : adossement de la redevance audiovisuelle à la TH, mails

des contribuables en augmentation constante, fusions CDI/CDI Foncier, accueil commun. Cet état de fait entraîne une dégradation dans l'exercice de nos missions, voire un abandon pur et simple de la mission foncière (mutation des agents référents, formation insuffisante, etc...). En effet, les collègues des CDI, déjà surchargés de travail, ne peuvent donc pas assurer cette mission.

Réponse du Directeur : le Directeur a reconnu les difficultés concernant les référents et s'est engagé à revoir cette question. Pour lui, il n'est pas question d'abandonner cette mission mais il oriente sa réflexion vers une meilleure formation.

Pour la CGT, la formation seule ne peut résoudre le problème : la solution passe par le rétablissement/maintien des CDIF avec des agents spécialisés dans les missions foncières. A ce propos, la CGT a alerté M. BIBOLLET de la situation critique du CDIF de Nanterre. La délégation CGT a déclaré qu'en tout état

de cause les agents n'avaient pas à endosser la responsabilité des restructurations et des suppressions d'emplois. Il revient à l'administration de définir les priorités quand l'ensemble des missions ne peut plus être assuré. Le Directeur en a convenu.

Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)

Les PRS devraient être mis en place le 1er septembre 2010. Ils seraient au nombre de 2 dans le département (Boulogne et Nanterre). La CGT s'est inquiétée des effectifs prévus

pour chaque PRS (10/12 chacun) au vu des cotes à recouvrer (Contrôle Fiscal des particuliers dès le 1^{er} euro, cotes supérieures à 10 000€).

Réponse du Directeur : il nous a signalé qu'une étude était en cours pour déterminer avec précision le périmètre des PRS.

Organigramme de la Direction

La CGT a également demandé à ce que l'organigramme soit plus précis en ce qui concerne

les tâches de chaque agent car il est très difficile de joindre la bonne personne en DLU.

Réponse du Directeur : M. BIBOLLET va tenter de remédier au problème.

Délégation CGT
Carole LAFON - Brigitte COGNET - Sébastien WEBER - Pierre-Jean BERTHOUMIEU
Philippe GEOFFRE - Luc BENOIT



Bulletin d'adhésion

J'adhère à la CGT :

NOM : Prénom :

Grade : Echelon :

Lieu de travail : Tél :

Adresse électronique :

Date :

Signature :

Pour l'ex-DSF Sud - A remettre à Philippe GEOFFRE (CDI Montrouge) ou à un militant CGT

Pour l'ex-DSF Nord - A remettre à Luc BENOIT (HDF Nanterre) ou à un militant CGT

Pour l'ex-Trésor - A remettre à Carole LAFON (TG-Case CGT) ou à un militant CGT